



ENGIE condamné, REFUSER LINKY

L'Autorité de la concurrence vient d'infliger une lourde amende de 100 millions d'euros au Groupe ENGIE pour "*Abus de position dominante*". Une décision condamnant le deuxième producteur mondial d'électricité après EDF, qui fera jurisprudence ! L'opportunité de ne pas faire confiance et de refuser les compteurs Linky, qui sont de véritables espions dans votre maison...

Voilà pourquoi on ne peut pas faire confiance *aux compteurs Linky* qui sont de véritables espions dans votre maison, en attendant à votre liberté et en communiquant toutes vos données personnelles à des tiers privés pour usage commercial :

LA PREUVE par A+B

"Le groupe français ENGIE est accusé d'avoir utilisé des fichiers clients hérités de GDF Suez pour commercialiser ses offres de gaz et d'électricité..."

Il lui est reproché d'avoir utilisé des fichiers clients hérités de son ancien monopole pour commercialiser ses offres de marché dans le gaz et l'électricité..."

Pour l'Autorité de la concurrence, le groupe français a profité de son fichier client GDF Suez, 'pour convertir ses clients aux tarifs réglementés du gaz à des offres de marché de gaz et d'électricité'"

➤ http://www.lemonde.fr/entreprises/article/2017/03/22/engie-condamne-a-100-millions-d-euros-d-amende-pour-abus-de-position-dominante_5098834_1656994.html

+

➤ https://www.challenges.fr/entreprise/energie/engie-condamne-a-100-millions-d-euros-pour-abus-de-position-dominante_462063

Il convient donc d'utiliser cette condamnation, qui fait office de jurisprudence, pour refuser toute installation de compteur LINKY chez vous.

Le Club est l'espace de libre expression des abonnés de Mediapart.

Ses contenus n'engagent pas la rédaction.